



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-043

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Fonction publique – Personnels titulaires et contractuels – Régime indemnitaire

Allocation aux parents d'enfants handicapés

Par courrier reçu le 18/09/2023, un agent contractuel avait sollicité l'allocation d'aide aux parents d'enfants handicapés qui s'élève à 172.46 € par mois.

La législation prévoit effectivement le versement de cette aide à tout agent contractuel, stagiaire ou titulaire ayant à charge un enfant en situation d'handicap.

Cette question avait été inscrite à la séance du 23/10 dernier, reportée et discutée à plusieurs reprises notamment en commission de finances.

Le conseil municipal décide et vote par 8 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 1 voix POUR d'émettre un avis défavorable concernant la mise en œuvre de l'aide aux parents d'enfants handicapés.

Publication matérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_043DE
Reçu le 05/04/2024